Sur le rapport de la section des finances, le conseil adopte deux projets d'arrêté. Le premier porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur une demande du cit. Guerrier Lormoy, tendante à être réintégré en jouissance des lais de mer qui lui avaient été concédés. Le second porte qu'avant de statuer sur un rapport du ministre des finances, tendant à ordonner l'exploitation d'usage dans la forêt de Fontainebleau pendant l'an 9, le préfet du département sera tenu de donner son avis.

Le conseil adopte également un avis de la même section, portant que la proposition faite par le ministre des finances d'autoriser les régisseurs de l'enregistrement à passer des marchés pour l'approvisionnement des papiers destinés à être timbrés sans adjudication publique, ne peut être adoptée.

D'après le rapport de la section de l'intérieur, le conseil adopte un projet d'arrêté tendant à autoriser à détourner le cours de la rivière du Coesnon du pied des digues de Dol, pour les préserver d'une prochaine destruction.

La section de législation soumet au conseil son avis sur la question de savoir si les dispositions de la loi du 26 frimaire an 3, qui met à la disposition de la commission de marine tous les jeunes gens de seize ans et au-dessous, alors détenus et non jugés dans les maisons d'arrêt, etc., doivent être prorogés.

Cet avis porte, que la loi dont il s'agit ne peut être prorogée sans un acte du pouvoir législatif.

Le renouvellement d'une pareille loi pourrait avoir de graves inconvéniens dans les circonstances actuelles.

Extrait d'une circulaire du ministre de la marine et des colonies, aux préfets maritimes.

. Des préliminaires de paix, citoyen préfet, sont arrêtés entre la République française et le roi d'Alger. Ils ont été signés à Alger le 2 thermidor, par le citoyen Thainville, chargé de pouvoirs du gouvernement. Le dey a donné des ordres aux bâtimens navigans sous son pavillon, de respecter celui de la République française.

Le premier consul m'ordonne en conséquence de faire respecter également les couleurs algériennes par les bâtimens français. Vous voudrez bien notifier, dans tous les ports de votre arrondissement, les intentions formelles du gouvernement, et veiller à leur prompte exécution.

Paris, le 25 thermidor.

Le second consul a nommé, avec madame Bonaparte, l'enfant dont vient d'accoucher l'épouse du citoyen Bourrienne, secrétaire intime du premier consul.

— Le fameux compositeur Steibelt, auteur de l'opéra de *Romeo et Juliette*, vient d'arriver à Paris, et doit y faire exécuter l'oratorio d'Haiden, intitulé : *La Création du monde*, exécuté à Prague avec le plus grand succès.

— Madame de Genlis est arrivée à Paris.

— On dit que le blocus de Gênes sera levé pour l'avantage du commerce.

— On écrit de Privas et d'Avignon, 15 et 16 thermidor, que l'amnistie produit les plus heureux effets ; plusieurs rébelles rendent les armes ; des réquisitionnaires, des conscrits déserteurs se présentent pour en profiter et prendre des feuilles de route. A présent que les communes ne voient plus que de vrais brigands dans ceux par qui elles sont attaquées, elles s'électrisent, sonnent le tocsin, se lèvent et les poursuivent. Une bande vient d'être surprise près de Vaucéas, plusieurs ont péri dans la fusillade, qui a été vive et de longue durée.

— Il a été harponné dans la baie de Sainte-Hélène le 1er mai, une baleine d'une grandeur considérable, et ce n'a été qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à la faire attérir ; dépecée, elle a produit 31 barils d'huile. On rencontre fréquemment de ces baleines dans la latitude de Sainte-Hélène.

— Talma et madame Petit-Vanhove jouent la tragédie, à Lyon, avec le plus grand succès.

— Un de ces charlatans qui spéculent sur la curiosité humaine, fait ces jours derniers creuser un grand trou, y place une barique d'où part un tuyau de fer blanc qui communique à une figure. Un compère descend dans cette barique qu'on recouvre d'une planche et d'un pouce de

terre. Voilà notre invisible en fonction, il parle et répond d'abord, mais bientôt il reste muet..... On le questionne, on le menace, mais en vain ; le physicien impatienté découvre enfin la barique, le malheureux y était si bien asphixié qu'on a eu toutes les peines du monde de le rappeler à la vie.

— Le citoyen Charles annonce le projet qu'il a d'établir dans une minute une correspondance entre deux personnes, dont l'une placée à Versailles et l'autre à Paris, s'entretiendront ensemble comme si elles étaient à une très-faible distance l'une de l'autre.

— Madame Helvétius, veuve du philosophe aimable de ce nom, est morte ce matin à 6 heures, âgée de plus de 80 ans, dans sa maison d'Auteuil, sans douleur, sans agonie, au milieu des amis distingués que les liens de la société la plus douce lui avaient attachés, et qui regretteront long-tems une femme aussi estimable.

— Il y avait dans les prisons de Vesoul une femme qui y accoucha d'un enfant qu'elle a nourri pendant plus d'un an, aidée par les secours de plusieurs habitans. Cette femme est morte le 12 de ce mois. Un vétéran de la 39e compagnie instruit de l'état d'abandon de l'orphelin qu'aucun de ses parens ne voulait reconnaître, à cause de la mauvaise conduite de la mère, se présente avec son épouse, ils demandent l'orphelin et l'adoptent en disant : « *L'éducation que nous donnerons à cet enfant le rendra un jour utile à sa patrie ; et il réparera les torts de ses parens.* Ce brave et généreux militaire s'appelle Jean Heliot, et son épouse Françoise Gardiez.

— » La raison doit être la loi commune, la régle générale de toutes nos volontés ; il faut accoutumer les enfans à la suivre aussi bien qu'à la consulter ; c'est un précepte indispensable : on ne doit agir que par raison. » C'est pourtant à Mallebranche à qui nous devons cette belle maxime. Cachez-en l'auteur à tel hypocrite du jour, demandez-lui ce qu'il en pense, et vous verrez s'il ne l'attribue pas à quelque membre du *Portique républicain*.

— Vingt citoyens de Moutiers-sur-Lelay (Vendée), réunis pour une chasse aux loups, ont détruit quatre louves et trois loups, et n'ont point voulu accepter la prime d'encouragement.

— Le bruit s'était répandu qu'une maladie contagieuse s'était manifestée dans les environs de Montfort (Seine et Oise), sur les bêtes à laine, et qu'elle s'était étendue sur les hommes qui avaient touché au sang de ces animaux ; le préfet écrit que ce bruit n'est pas fondé. Il s'est assuré qu'il n'existe ni épizootie ni épidémie dans ce canton.

— La revue des troupes qui sont parties hier pour le camp entre Amiens et Beauvais, a été brillante. C'est le général Murat qui a commandé les évolutions. Le ministre de la guerre les a haranguées. On a remarqué qu'il leur a dit : » Défenseurs de la patrie, le premier consul a de vastes projets ; il espère que vous saurez exécuter ses ordres avec courage, et contribuerez de toute votre énergie à assurer la paix. » Il a fini en criant : *Vive la République !*

— Aux termes du réglement du Conservatoire de musique, les inspecteurs de l'enseignement procéderont, le 25 fructidor prochain, à l'examen des aspirans aux places d'élèves en cet établissement. Les aspirans doivent être préalablement inscrits au secrétariat du Conservatoire, ils ne peuvent l'être que sur la présentation de leur acte de naissance duement légalisé.

Bourse du 24 thermidor.

Rente provisoire. . .	23 fr. 50 c.	23 fr.
Tiers consolidé. . . .	38 fr.	37 fr. 13 c.
Bons 2/3.		1 fr. 58 c.
Bons d'arrérage. . . .	83 fr. 75 c.	83 fr.
Bons pour l'an 8.. . .	85 fr.	85 fr. 88 c.
Syndicat . . .	65 f. .	En 500
Coupures	65 fr. 25 c.	65 fr.
Lyon		pair à vue.
Marseille.		p. 25 jours.
Bordeaux..		3/4 p. à vue
Montpellier		3/4 p. 25 jours.
Act. de 50 f. de la C. des rentiers..		

DE L'IMPRIMERIE DE LA Ve PANCKOUCKE.